

# ATTESTATIONS EXCELL

**Pour tous les produits entrant en contact avec une ambiance sensible industrielle ou une ambiance de vie (habitat, bâtiment tertiaire, lieux de travail).**

**Pour tous les produits entrant en contact direct (revêtement) des produits sensibles (aliments, boissons, produits pharmaceutiques).**



Produits sans dangerosité au sens de la Directive 1999/45/CE du Parlement Européen et du Conseil JO L200 du 30/07/1999.



Produits possédant une certaine dangerosité classés comme « très toxiques, toxiques, dangereux pour l'environnement, cancérigènes, toxiques pour la reproduction, nocifs, corrosifs, mutagènes ou irritants ».

Produits ayant dans leur FDS les phrases de risque seules ou combinées suivantes : R23 R24 R25 R26 R27 R28 R33 R39 R40 R42 R45 R46 R48 R49 R60 R61 R62 R63 R68 NR50 NR50/53 NR51/53 NR52/53 R51 R52 R53.

Rev 0 (21/07/14)